# Commission du Budget, de l'Enseignement supérieur et des Bâtiments scolaires du

# PARLEMENT

# DE LA

# COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Session 2025–2026

22 JUIN 2026

## COMPTE RENDU INTÉGRAL

SÉANCE DU LUNDI 22 JUIN 2026 (SOIR)

## TABLE DES MATIÈRES

**1 Questions orales à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Éducation permanente et des Relations internationales et intra-francophones (article 82 du règlement) 3**

1.1 Question de M. Chris Massaki Mbaki, intitulée «Impact de l'intelligence artificielle (IA) dans les méthodes d'apprentissage dans l'enseignement supérieur» ..... 3

1.2 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Augmentation de la taxe sur les logements et kots étudiants à Louvain-la-Neuve» ..... 4

1.3 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Étudiants "extraordinaires" dans l'enseignement supérieur» ..... 6

1.4 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Droits des femmes vus par le MR: un danger pour le monde académique?» ..... 9

**2 Ordre des travaux 11**

**Présidence de M. Charles Gardier, président.**

*– L'heure des questions et interpellations commence à 21h55.*

**M. le président**. – Mesdames, Messieurs, nous entamons l'heure des questions et interpellations.

# 1 Questions orales à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Éducation permanente et des Relations internationales et intra-francophones (article 82 du règlement)

## *1.1 Question de M. Chris Massaki Mbaki, intitulée «Impact de l'intelligence artificielle (IA) dans les méthodes d'apprentissage dans l'enseignement supérieur»*

**M. Chris Massaki Mbaki (MR)**. – L'intelligence artificielle (IA) est un sujet régulièrement abordé sous de nombreux angles. Cette révolution technologique touche de multiples domaines et l'enseignement supérieur n'y déroge pas. Il apparaît en effet que les étudiants, qui sont au fait des nouveautés technologiques, intègrent de plus en plus rapidement ces outils dans leurs études, alors que la plupart des professeurs de l'enseignement supérieur défendent l'apprentissage des bases sans ces outils, avant de les inclure dans le parcours académique.

De plus, certains domaines d'études semblent plus touchés par ce phénomène. En effet, les études qui débouchent vers les métiers du web, comme celles pour devenir programmeurs ou animateurs 3D, sont celles où l'usage de l'IA s'accroît particulièrement d'année en année, bien que les autres domaines ne soient pas en reste.

Madame la Ministre-Présidente, quelle est la vision du gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles concernant l'usage précoce de l'IA dans le parcours académique des étudiants? Des concertations ont-elles déjà eu lieu avec les autorités académiques pour développer une stratégie vis-à-vis de ce phénomène? À défaut, sont-elles envisagées? Le cas échéant, qu'en ressort-il?

**Mme Élisabeth Degryse**, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Monsieur le Député, nous sommes d'accord sur la nécessité que les établissements d'enseignement supérieur élaborent des stratégies relatives à l'usage de l'IA et que le gouvernement les accompagne dans cette entreprise.

C'est dans cet esprit que, conformément aux engagements de la Déclaration de politique communautaire (DPC), j'ai mandaté l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES) pour constituer un groupe de travail chargé de dresser un état des lieux des pratiques en vigueur dans les établissements concernant la formation des enseignants et les règles encadrant l'usage de l'IA, en particulier l'IA générative, tant par le corps enseignant que par les étudiants. Il est

également chargé de recenser les bonnes pratiques relatives à l'utilisation de l'IA et de formuler des recommandations sur l'évolution des pratiques pédagogiques et les compétences à développer chez les étudiants face à l'essor de l'IA générative.

Par un courrier du 13 décembre 2025, l'administrateur de l'ARES m'a fait savoir que, si le conseil d'administration reconnaissait unanimement l'importance de cette thématique et la nécessité d'organiser des échanges entre institutions, ses membres considèrent néanmoins que la demande est prématurée au regard des travaux encore en cours au sein de chaque établissement. Par conséquent, l'ARES a proposé d'articuler les travaux en deux phases: d'abord, la réalisation d'un cadastre des pratiques existantes au sein des institutions; ensuite, la mise sur pied d'un groupe de travail chargé d'élaborer des recommandations.

Depuis, l'ARES a réalisé une enquête auprès de ses membres afin de recueillir des éléments de compréhension de leur usage des IA. Ces résultats seront validés par le conseil d'administration de l'ARES le 30 juin prochain et ils seront ensuite transmis à mon cabinet. Lors de la prochaine année académique, un groupe de travail sera constitué afin d'identifier les bonnes pratiques liées aux usages de l'IA, conformément à la demande que j'avais exprimée, et de formuler des recommandations.

**M. Chris Massaki Mbaki (MR)**. – Madame la Ministre-Présidente, je suis ravi d'entendre que vous avez chargé l'ARES de créer un groupe de travail pour avancer dans ce dossier. Ma question faisait suite à la présentation du travail d'une lauréate qui avait développé différents labels, chacun étant lié à un certain degré d'utilisation de l'IA. Ce système permettait aux étudiants d'utiliser l'IA en fonction du type de travail demandé. Il me semblait très intéressant et j'espère que ce groupe de travail pourra identifier et développer des pistes de ce genre.

### *1.2 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Augmentation de la taxe sur les logements et kots étudiants à Louvain-la-Neuve»*

**M. Hajib El Hajjaji (Ecolo)**. – Au mois de janvier, la commune d'Ottignies-Louvain-La-Neuve a pris la décision d'augmenter la taxe sur les logements étudiants, passant de 200 à 325 euros, soit une augmentation de plus de 60 %. Cette récente augmentation suscite une vive inquiétude parmi les étudiants et interroge plus largement le mode de financement des villes universitaires. Elle pose également la question de l'égalité d'accès à l'enseignement supérieur.

Interrogée sur cette augmentation de la taxe sur les logements étudiants, vous nous avez rappelé que celle-ci est légalement due par les propriétaires de logements étudiants. Toutefois, dans les faits, les répercussions sur les loyers payés par les étudiants et étudiantes se font sentir. Le constat est que les propriétaires répercutent directement cette taxe sur les loyers. Fermer les yeux sur le fait que

cela portera un coup aux étudiants et étudiantes en difficulté serait une illusion. Plus encore, la majorité communale MR-Les Engagés de la commune d'Ottignies-Louvain-La-Neuve semble elle-même consciente de cette répercussion directe sur les étudiants, puisqu'un mécanisme d'allègement est prévu pour les étudiants boursiers.

Les témoignages recueillis auprès d'étudiants et d'étudiantes illustrent concrètement les conséquences de cette décision. En pleine session d'examens, certains indiquent déjà devoir penser à la répercussion de cette mesure sur leur job étudiant et le nombre d'heures supplémentaires qu'ils vont devoir prester pour être en mesure de continuer à se loger et de poursuivre leurs études.

Dans ce contexte, considérer que la récente réforme du gouvernement Arizona visant à augmenter le nombre d'heures de travail étudiant autorisées pourrait compenser cette hausse du coût du logement apparaît largement comme une aggravation des précarités. Pousser les étudiants et étudiantes à travailler davantage pour subvenir à leurs besoins essentiels revient inévitablement à réduire le temps consacré à leurs études et, par conséquent, à compromettre leur réussite académique.

Madame la Ministre-Présidente, avez-vous connaissance d'autres communes ayant instauré ou augmenté une taxe sur les logements ou kots étudiants? Existe-t-il un risque pour que cela encourage les propriétaires à ne plus vouloir louer leurs logements à des étudiants? En tant que ministre de l'Enseignement supérieur, avez-vous pris des contacts avec la commune d'Ottignies-Louvain-la-Neuve pour l'alerter sur l'impact d'une telle mesure sur les étudiants? Dans l'affirmative, quels en ont été les constats? Dans la négative, comment se fait-il que cela n'ait pas été réalisé en sachant que l'amélioration de la communication entre les différentes entités est l'un de vos points d'attention au sein du groupe de travail de la conférence interministérielle (CIM) Politique des grandes villes, intégration sociale et lutte contre la pauvreté?

Qu'en est-il de l'avancement des travaux du groupe de travail concernant la lutte contre la précarité étudiante et, plus spécifiquement, la résolution du problème des logements étudiants? Des dispositifs d'évaluation de cette mesure ont-ils été créés?

**Mme Élisabeth Degryse**, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Monsieur le Député, merci pour cette question à laquelle j'ai déjà partiellement répondu à l'occasion d'une question d'actualité posée en séance plénière. Vous l'avez dit: il s'agit bien d'une décision communale impliquant des mesures spécifiques d'atténuation. À ce stade, nous n'avons pris aucun contact spécifique avec la commune et nous n'avons pas connaissance d'autres communes qui auraient mis en œuvre le même type de dispositif.

Je rappelle par ailleurs que les communes ne sont pas membres des CIM, ce qui explique l'absence de coordination que vous soulignez. Cela n'empêche qu'au sein de la CIM Politique des grandes villes, intégration sociale et lutte contre la pauvreté, les groupes de travail liés à la précarité étudiante avancent, avec un point d'attention particulier porté à la politique du logement. Les coûts liés à celui-ci sont en effet extrêmement importants pour certains étudiants. Je rappelle que les services sociaux peuvent intervenir – par exemple dans le paiement d'un loyer – et que la manière dont les bourses sont calculées diffère selon qu'il s'agit d'étudiants en internat – habitant dans un kot et payant un loyer – ou d'étudiants vivant chez eux.

Des données objectivées relatives aux logements étudiants existent. En Région wallonne, l'édition 2023 du rapport de l'Observatoire wallon du logement étudiant détaille les types de logement et propose une multitude d'informations relatives à la répartition géographique, à la proximité aux services et aux campus, à la qualité et la sécurité des logements étudiants, ainsi qu'au confort et aux équipements étudiants. Ce rapport a permis d'établir un calculateur de loyer indicatif des logements étudiants en Wallonie.

Dans la Région de Bruxelles-Capitale, plus récemment, *perspective.brussels* a publié un *monitoring* du logement étudiant de notre capitale. Nous avons déjà rencontré les auteurs de ce *monitoring* et une deuxième phase d'approfondissement est prévue cette année afin d'analyser plus en détail la demande de logements étudiants.

**M. Hajib El Hajjaji (Ecolo)**. – J'entends bien que les communes n'ont pas de représentants dans les CIM. Néanmoins, les ministres des pouvoirs locaux, que ça soit en Région de Bruxelles-Capitale ou en Région wallonne, ont la tutelle sur les communes. J'ai donc été fort étonné d'entendre la présidente de l'Union des villes et communes de Wallonie (UVCW), une bourgmestre MR, inviter par voie de presse les communes à percevoir de nouvelles recettes par le biais de cette taxe sur les kots étudiants. Cela représente à mon sens un transfert de charges des pouvoirs régionaux vers les communes, des communes vers les propriétaires et des propriétaires vers les étudiants, qui trinquent *in fine*.

Madame la Ministre-Présidente, j'attends avec impatience la seconde phase de *monitoring* dont vous parlez, car il faut évaluer ces augmentations de loyer de kots étudiants, qui portent directement atteinte à la qualité de vie des étudiants en Fédération Wallonie-Bruxelles. Je ne manquerai pas de vous interpeller à nouveau sur ce sujet.

### *1.3 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Étudiants "extraordinaires" dans l'enseignement supérieur»*

**M. Hajib El Hajjaji (Ecolo)**. – Madame la Ministre, les chiffres récemment publiés par la Commission de l'enseignement supérieur inclusif (CESI) méritent

notre attention. Pour l'année académique 2024-2025, près de 10 000 étudiants de l'enseignement supérieur ont introduit une demande de reconnaissance liée à un handicap, à un trouble de l'apprentissage, à un trouble de l'attention, à une maladie organique ou dégénérative ou encore à un trouble de santé mentale. Cela représente une augmentation de 20 % par rapport à l'année précédente et confirme une progression continue observée depuis plusieurs années. Cette évolution témoigne certainement d'une meilleure reconnaissance des handicaps visibles et invisibles, d'un recul des tabous et d'un diagnostic plus précoce de nombreuses situations.

Toutefois, derrière ces chiffres encourageants subsistent plusieurs zones d'ombre. Les données actuellement disponibles reposent essentiellement sur les demandes d'aménagements raisonnables introduites auprès des établissements. Or, comme le souligne la CESI, de nombreux étudiants concernés ne sollicitent pas de reconnaissance officielle ou renoncent à demander ces aménagements. D'autres voient leur dossier abandonné en raison de difficultés administratives, de délais trop courts ou d'un accès complexe aux diagnostics nécessaires.

À mon sens, il est essentiel de disposer d'une connaissance plus fine de la réalité de ces étudiants et étudiantes. Sans données fiables et complètes, il est difficile d'évaluer les dispositifs existants, d'anticiper les besoins des établissements et de garantir un accompagnement de qualité en Fédération Wallonie-Bruxelles. L'augmentation constante du nombre d'étudiants bénéficiant d'aménagements raisonnables, les étudiants «extraordinaires», pose également la question des moyens humains, pédagogiques et financiers consacrés à l'enseignement supérieur inclusif. Il importe que l'accès à l'enseignement supérieur reste un droit pour tous, indépendamment de leur situation personnelle ou médicale.

Quelles mesures structurelles avez-vous adoptées depuis le début de la législature afin d'améliorer l'accès, l'accueil et la réussite des étudiants «extraordinaires» dans l'enseignement supérieur? Qu'en est-il des discussions sur le formulaire unique afin d'améliorer l'inclusion dans l'enseignement supérieur? Pour rappel, le sujet a été abordé lors des auditions relatives à l'Enseignement supérieur inclusif. Quels moyens budgétaires spécifiques consacrez-vous actuellement à l'enseignement supérieur inclusif et à l'accompagnement des étudiants «extraordinaires»? Ces moyens ont-ils été renforcés en fonction de l'augmentation constante du nombre de bénéficiaires? Sinon, comment envisagez-vous de faire face à cette augmentation? Enfin, quelles nouvelles initiatives préconisez-vous pour garantir l'inclusion de ces étudiants dans les établissements de la Fédération Wallonie-Bruxelles?

**Mme Élisabeth Degryse**, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Le gouvernement octroie annuellement à l'ARES, conformément à l'article 66 du décret du 3 mai 2019 une subvention visant à organiser un appel à

projets destiné aux établissements d'enseignement supérieur de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ces appels ont pour objectif de promouvoir l'inclusion des étudiantes dans leur parcours, notamment en améliorant l'accessibilité des bâtiments par des aménagements d'infrastructure ou d'équipement.

Depuis 2022, ces appels ont bénéficié à 37 établissements, pour la mise en œuvre de 64 projets concrets et diversifiés, pour, au total, 3 945 587 euros. Ils ont permis de réduire les barrières liées aux troubles ou aux maladies des étudiants «extraordinaires», d'améliorer l'accès aux activités d'apprentissage et, plus largement, d'augmenter durablement leur qualité de vie dans les établissements. Une cinquième édition de cet appel à projets est en cours de sélection; un budget de 800 000 euros y est consacré, comme lors des deux années précédentes. Les établissements candidats seront informés des décisions d'ici juillet.

Un groupe de travail «Transition», impliquant mon cabinet, la CESI, l'enseignement pour adultes et l'enseignement obligatoire, a élaboré une lettre d'information sur l'enseignement supérieur inclusif destinée aux élèves de rhétorique. Ce courrier sera distribué en même temps que leur diplôme aux élèves qui terminent leurs humanités.

Les projets de la CESI et de la Chambre de l'enseignement supérieur inclusif (ChESI) ont pour objectif, conformément au décret du 30 janvier 2014 relatif à l'enseignement supérieur inclusif, de promouvoir un tel enseignement. Parmi les initiatives qu'elles développent figurent la création de capsules vidéo de type *«success story»*, l'organisation d'événements de sensibilisation ou d'information et de journées d'échanges destinées aux services inclusifs, aux enseignants et aux étudiants. Un portail informatique a également été développé par l'Académie de recherche et d'enseignement supérieur (ARES), à l'initiative de la CESI, afin d'informer les étudiants et les étudiantes en situation de handicap. Celui-ci est accessible sur www.mesetudes.be.

À ce stade, je ne dispose d'aucune information sur l'état d'avancement des discussions relatives au formulaire unique visant à améliorer l'inclusion dans l'enseignement supérieur. Le décret du 30 janvier 2014 dispose que chaque établissement d'enseignement supérieur consacre à la mise en œuvre de l'enseignement inclusif une somme au moins équivalente à 5 % des avantages ou subsides sociaux perçus sur une période de trois années académiques. Il est vrai que cette disposition n'a pas été revue depuis l'adoption du décret, même si les établissements constatent une augmentation du nombre de demandes.

Enfin, je comprends votre demande. Toutefois, avant d'envisager de nouvelles initiatives, il apparaît nécessaire de procéder à une évaluation approfondie des dispositifs actuels afin d'identifier leurs forces, leurs limites et des pistes d'amélioration.

**M. Hajib El Hajjaji (Ecolo)**. – Madame la Ministre-Présidente, certains éléments concrets mériteraient d'être approfondis par une question écrite. Ce dont j'ai souvenir, c'est que, dans le décret de 2023, aucun moyen supplémentaire n'a été prévu, ce qui explique ma question. La réponse que vous me donnez sur le formulaire unique m'inquiète. En effet, si vous n'avez pas d'information à cet égard, cela signifie que cela n'avance pas ou que, si cela avance, c'est à votre insu. Dans les deux cas, ce n'est pas une bonne chose. Je souhaiterais avoir plus d'information sur ce formulaire unique.

Enfin, les 5 % des montants des subsides sociaux qui doivent pouvoir être utilisés pour l'enseignement supérieur inclusif sont totalement insuffisants, car le nombre d'étudiants «extraordinaires» augmente de 20 %. Je vous rejoins sur le fait qu'une évaluation du dispositif est nécessaire. Je ne manquerai pas de vous interroger sur l'enseignement supérieur inclusif.

### *1.4 Question de M. Hajib El Hajjaji, intitulée «Droits des femmes vus par le MR: un danger pour le monde académique?»*

**M. Hajib El Hajjaji (Ecolo)**. – Le vendredi 22 mai, le Centre Jean Gol (CJG) a organisé à l'Université Saint-Louis-Bruxelles une conférence intitulée «*La liberté académique sous pression*» pour aborder le thème de la censure et de la «*cancel culture*». Récemment, la diffusion d'extraits de cette conférence sur les réseaux sociaux a mis en lumière les propos controversés de la ministre Valérie Glatigny. Elle a dénoncé une «forme de bien-pensance dans les courants mai*nstream*». Selon votre collègue de gouvernement, «on sait très bien que les thématiques liées aux droits des femmes ont le vent en poupe et on peut convenir du fait qu'il y a plus de chances de décrocher des financements quand on prend certains types de recherche par rapport à d'autres».

Madame la Ministre-Présidente, que devons-nous comprendre de ces propos sibyllins et interpellants? Qu'il y aurait «trop» de recherches sur les droits des femmes et les minorités de genre? Que la liberté académique serait entravée par une discrimination dite plus positive envers les femmes?

Lorsque le contexte structurel désavantage les femmes; lorsqu'en 2026, l'écart salarial subsiste encore, lorsque les féminicides restent encore une réalité et qu'en 2024, 21 femmes ont perdu la vie simplement parce qu'elles étaient des femmes, lorsque les rapports d'Unia, le Centre interfédéral pour l'égalité des chances, dénoncent une augmentation des discriminations et qu'à l'heure actuelle, les discours masculinistes augmentent en Belgique francophone, les propos de votre collègue me semblent non seulement déplacés, mais, d'une certaine manière, dangereux.

En tant que première responsable du gouvernement MR-Les Engagés, acceptez-vous des propos qui attaquent frontalement le fait de mener des recherches dans le domaine des droits des femmes? Au regard de votre Déclaration de politique

communautaire (DPC) affirmant «Dans notre société, il n'y a pas de place [...] pour l'infériorisation des femmes, les discriminations de genre [...]», comment vous positionnez-vous par rapport aux affirmations de votre collègue qui attaquent vos compétences ainsi que les membres des comités de sélection des travaux académiques?

Ces dernières années, la recherche liée aux droits des femmes a permis de faire évoluer un monde académique largement dominé par les hommes, en mettant par exemple en avant des problématiques gynécologiques telles que l'endométriose, mais également en informant sur les inégalités de genre à tous les niveaux et en améliorant les politiques publiques. Néanmoins, les propos de votre collègue mettent en doute la pérennité de ces avancées. Quelles garanties de financement et d'encadrement indépendant offrez-vous aux chercheuses, chercheurs, et professionnels du monde académique afin de soutenir la lutte pour l'égalité entre les hommes et les femmes, la lutte contre le sexisme et les politiques inclusives de genre?

**Mme Élisabeth Degryse**, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture et des Relations internationales et intra-francophones. – Si besoin était de le préciser, la Fédération Wallonie-Bruxelles n'intervient pas sur les sujets de recherche qu'elle finance. Les thématiques de recherche sont évaluées par des pairs et financées sur la base de critères d'excellence scientifique. Cela doit évidemment rester la norme. Pour d'autres informations sur le financement de la recherche, je vous invite à vous adresser au ministre de la Recherche scientifique, M. Boris Dilliès.

En revanche, dans le périmètre de mon rôle de ministre de l'Enseignement supérieur, je peux ajouter que les établissements d'enseignement supérieur disposent de plans d'action «Genre», dont les objectifs généraux sont de promouvoir l'égalité des genres au sein des établissements, de sensibiliser les étudiants, les étudiantes et les membres du personnel à la dimension du genre et de lutter contre les préjugés liés au genre et les discriminations. Nous continuerons bien entendu à défendre ces principes. J'ai déjà plusieurs fois pointé, dans votre commission, à quel point les thématiques spécifiques liées aux femmes et auxquelles vous faites référence étaient essentielles en matière d'enseignement. Tout en tenant compte de la liberté académique, nous insistons effectivement pour que ces thématiques soient prises en compte dans un monde en perpétuelle évolution.

Pour information, d'autres instances existent également au sein de la Fédération Wallonie-Bruxelles afin de poursuivre la réflexion et les actions liées au genre, notamment la Commission «Genre» en enseignement supérieur (CoGES) et la Conférence des personnes contact «Genre» (CPCG). Par ailleurs, chaque établissement dispose d'une personne de contact «Genre» (PCG) ou d'un référent «Genre» qui a pour mission de conseiller les autorités académiques, d'informer et

de sensibiliser la communauté universitaire sur l'égalité des genres et d'assurer le suivi des actions prévues dans les plans d'action.

**M. Hajib El Hajjaji (Ecolo)**. – Madame la Ministre-Présidente, les propos de la ministre Glatigny sont dangereux. En effet, laisser entendre que les thématiques liées aux droits des femmes ont le vent en poupe ou qu'elles offriraient davantage de chances de décrocher des financements porte atteinte à l'indépendance des comités de recherche, mais laisse aussi supposer une forme de compétition entre des subventions qui seraient octroyées aux unes plutôt qu'aux autres.

C'est pour cette raison que je voulais vous poser cette question. Tant pour la ministre Glatigny que pour vous-même, la parole des ministres, des élus politiques et des mandataires a un poids important dans le débat public. De tels propos sont donc déplacés, voire dangereux. J'ose espérer que toutes celles et tous ceux qui veulent soutenir la recherche et son indépendance – basée sur des critères d'excellence – veilleront à ne laisser planer aucun doute ni aucune suspicion quant aux mécanismes d'attribution des financements, quels que soient les projets concernés.

## 2 Ordre des travaux

**M. le président**. – Les questions orales à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Éducation permanente et des Relations internationales et intra-francophones, de M. Nicolas Janssen, intitulées «État des infrastructures de l'Athénée royal de Rixensart» et «Impact des conditions de logement des étudiants de Louvain-la-Neuve sur la réussite des études», de Mme Valérie Dejardin, intitulées «Plan d'investissement exceptionnel (PIE)», «Un plan pour le désamiantage de nos écoles?», «Plan de relance européen pour la rénovation de nos bâtiments scolaires», «Compétences émotionnelles des futurs enseignants pour lutter contre la pénurie» et «Mise en garde de l'Institut fédéral des droits humains (IFDH) contre un recul des droits sociaux: *monitoring* de l'impact des mesures de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur les étudiants», de Mme Bénédicte Linard, intitulée «Recettes liées à la fréquence 5G», de M. Guillaume Soupart, intitulée «Accès inégal des établissements d'enseignement supérieur aux centres de compétences dans le cadre de l'accord de coopération», et de Mme Stéphanie Cortisse, intitulées «Absentéisme des étudiants en hautes écoles» et «Développement de l'alternance dans l'enseignement supérieur», sont retirées.

Les questions orales de M. Octave Daube à Mme Élisabeth Degryse, ministre-présidente, en charge du Budget, de l'Enseignement supérieur, de la Culture, de l'Éducation permanente et des Relations internationales et intra-francophones, intitulées «Le refinancement de l'enseignement supérieur est-il encore une priorité du gouvernement?», «Carte blanche des académiques pour un boycott des

partenariats avec Israël dans les universités belges» et «Mise en place du décret "Parcours étudiant"», sont reportées.

Voilà qui clôt l'heure des questions et interpellations.

– *L'heure des questions et interpellations se termine à 22h20.*